

AVVISU CESEC 2021-32¹
AVIS CESEC 2021-32

Relatif aux
Rilativu à u

Mesures et dispositifs d'aide relatifs aux parcours d'étude et de formation 2021 - 2023 dans le cadre du 'schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante 2019-2023'

Misuri e dispusitivi d'aiutu rilativi a i percorsi di studii e di furmazioni 2021 - 2023 in u quattru di u "schema di l'aiuti a a riescita e a a vita studentina 2019 -2023"

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 19 avril 2021 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur les **mesures et dispositifs d'aide relatifs aux parcours d'étude et de formation 2021 - 2023 dans le cadre du 'schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante 2019-2023'** ;

Vistu a lettera di presentazione di u 19 d'aprile di u 2021 di u Sgiò Presidente di u Cunsigniu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigniu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à i misuri e dispusitivi d'aiutu rilativi a i percorsi di studii e di furmazioni 2021 - 2023 in u quattru di u "schema di l'aiuti a a riescita e a a vita studentina 2019 -2023";

Après avoir entendu, Josepha GIACOMETTI, Conseillère exécutive en charge de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la formation professionnelle et de l'apprentissage, de l'action culturelle, du patrimoine culturel et de l'audiovisuel

¹ Adopté à l'unanimité

Votants : 56

Dopu intesu, Josepha GIACOMETTI, Cunsigliera esecutiva in carica di l'insignamentu sicundariu, di l'insignamentu superiore è di a ricerca, di a furmazione prufeziunale è di l'amparera, di l'azzione culturale, di u patrimoni u culturale è di l'audiuvisivu

Sur rapport de Pat O'BINE, pour la commission " éducation, formation, jeunesse »;

À nant'à u raportu di Pat O'BINE pè a Cummissione educazione, furmazione, giuventù »

*U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 27 d'aprile di u 2021,
Prununzia l'avisu chì seguita*

La Collectivité de Corse est chef de file dans le cadre des actions relatives à l'aide aux parcours d'études et de formation. Afin d'avoir une vision globale et cohérente de la politique menée à cet égard, elle a regroupé en 2019 l'ensemble des mesures dans un « Schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante » approuvé par l'Assemblée de Corse en septembre 2019 (Délibération N° 19/317AC)

Compte tenu du contexte sanitaire de ces derniers mois et de son impact sur l'économie et sur les ménages, la Collectivité de Corse souhaite contribuer à lutter contre la précarité étudiante déjà existante.

Elle a pour cela utilisé 2 voies :

- Adapter le schéma d'aides existants afin d'élargir le nombre de bénéficiaires
- Renforcer les mesures existantes par la création de nouvelles mesures, transitoires ou pérennes, s'inscrivant dans le volet « Salvezza » du plan « Salvezza e Rilanciu ».

Dans un souci de lisibilité, de cohérence et de simplification, il est proposé de regrouper l'ensemble des mesures dans un seul document. Ce dernier comprend en tout 34 mesures à destination des apprenants pour un budget annuel de 12.460.000 € (11.460.000 € en fonctionnement et 1.000.000 € en investissement) renouvelable sur 3 ans (2021/2022/2023). Afin de mettre en œuvre certaines de ces mesures, des conventions d'objectifs et de moyens seront passées pour la même durée avec l'Université et le CROUS de Corse.

Enfin, dans l'objectif de s'inscrire durablement et efficacement dans une politique globale, la Collectivité de Corse souhaite procéder à l'élaboration d'un schéma directeur d'aide aux parcours d'études et de formations. Ce dernier, conçu pour repenser la vie de l'ensemble des apprenants (élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle), abordera tous les sujets qui les concerne comme le logement, la santé, l'alimentation, les aides sociales, les transports, le sport et la culture.

Le CESECC souligne l'écoute qui est apportée à la jeunesse et la volonté de la considérer dans sa globalité apprenante.

Le CESECC insiste sur l'importance de la communication autour des dispositifs.

Le CESECC alerte sur l'importance de la discrétion dans le traitement des dossiers.

Le CESECC retient le travail fait pour le repérage et la prise en compte des remontées de terrain sur le plan des besoins et des projets.

Le CESECC propose, en concertation avec l'Université et le CROUS, ou à leur demande, qu'un mécanisme d'ajustement soit prévu pour prendre en considération les évolutions de situations individuelles et collectives en cours d'année.

Le CESECC estime qu'il est important de renforcer l'action humaine des associations étudiantes, d'étoffer leur dispositif qui est complémentaire à l'action de la Collectivité de Corse.

Le CESECC note que l'adaptation et l'élargissement des aides sont pertinents au regard d'un contexte social et économique difficile.

Le CESECC remarque la précision et l'organisation optimale des documents de travail.

Le CESECC salue la simplification qui a été apportée aux outils.

Le CESECC est satisfait de constater que, malgré les évolutions de la loi, la Collectivité de Corse souhaite continuer d'intervenir en matière d'apprentissage.

Le CESECC note que ce rapport montre bien les efforts de la Collectivité de Corse à l'égard des apprenants et **émet** un avis favorable sur ce rapport.

La présidente,

Marie-Jeanne NICOLI

